

Trop nombreux sur terre ? Les Ligues néomalthusiennes

Par Anne Depez¹

2. Des militants anarchistes en faveur de la contraception et de l'émancipation des femmes de la classe ouvrière

À la charnière du XIX^e et du XX^e siècle, les Ligues néomalthusiennes ont milité en France et en région liégeoise en faveur de l'émancipation de la classe ouvrière en prônant, notamment, le droit des femmes à la contraception. Un bref résumé des positions de cette organisation figure dans l'[analyse n° 152 Trop nombreux sur terre ? Entre démographie et idéologie](#). L'objet de cet article est d'examiner plus en profondeur le discours de ces Ligues néomalthusiennes en exploitant les archives conservées à l'IHOES.

Créées par des anarchistes révolutionnaires de la fin du XIX^e siècle, les Ligues néomalthusiennes revisitent la théorie de Malthus en lui donnant une dimension libertaire et émancipatrice. Probablement peu nombreux (nous ne disposons pas d'informations sur leurs effectifs), leurs membres exercent une militance active et diffusent des idées, très modernes pour l'époque, en faveur de l'émancipation des femmes.

La charnière des XIX^e et XX^e siècles est marquée en Europe par l'exploitation ouvrière et les rivalités coloniales entre les grandes puissances. À cette même époque, le courant nataliste (favorable aux mesures politiques encourageant la natalité) est particulièrement développé en France notamment, dans l'espoir de constituer une armée nombreuse permettant de rivaliser avec l'Allemagne. Par la suite, le natalisme a tout particulièrement été prôné et appliqué sous le régime de Vichy. Mais il est encore resté bien vivace après la Seconde Guerre mondiale, comme en témoignent notamment les écrits du démographe français Alfred Sauvy et l'option française en faveur d'une politique qualifiée de « familiale ». Le natalisme a ses défenseurs jusqu'aujourd'hui, la population française étant perçue comme un enjeu géopolitique au sein de l'Europe et face à l'Allemagne.

À l'opposé du natalisme, Paul Robin (1837-1912), anarchiste et franc-maçon, est considéré comme la cheville ouvrière du néomalthusianisme en France. Il milite au sein de l'Internationale dont il sera exclu avec Bakounine en 1872, après la répression de la Commune de Paris. Dès la dernière décennie du XIX^e siècle, il consacre sa vie à la propagande néomalthusienne et fonde, en 1894, la Ligue de la Régénération humaine.



Les Hommes du jour, Paris, [s.n.], n° 102, 1^{er} janvier 1910. Coll. IHOES.

¹ Historienne et démographe.

Un jeune anarchiste, Eugène Humbert, rejoint Paul Robin et la Ligue au tout début du XX^e siècle. La Ligue organise alors de nombreuses conférences qui attirent, selon l'*International Institute of Social History*, « un large public » et ouvre plusieurs sections à Paris et dans le reste de la France². Le mouvement est actif dans d'autres pays. Une Ligue néomalthusienne belge comporte une section liégeoise (implantée à Ans), dont une collection de brochures peut être consultée aujourd'hui à l'IHOES.

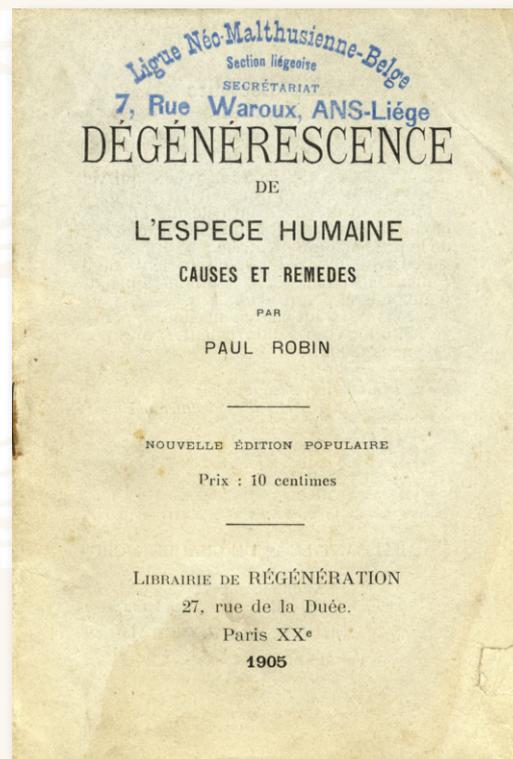
Les Ligues ne survivront pas à l'invasion allemande de la Seconde Guerre mondiale. Tout au long de leur existence, elles ont subi la contre-attaque de l'Église catholique. En France, plusieurs de ses membres ont été arrêtés et emprisonnés pour diffusion de propagande, pratique de l'avortement et de la « pornographie » (*sic*).

Comment se positionne la Ligue néomalthusienne sur le plan social et politique ? En faveur de la limitation des naissances comme Malthus, la Ligue se situe aux antipodes de ses idées en faveur de la propriété privée ou de celles légitimant les inégalités entre les êtres humains et prônant l'abstinence pour les pauvres³. La Ligue critique d'ailleurs certains principes fondamentaux défendus par Malthus, telle sa conviction en « l'impossibilité du progrès indéfini de l'humanité ». Elle défend au contraire une « révolution sociale qui pourrait être pacifique, la Régénération de l'humanité de hasard ». Face à une position nataliste dominante en France, elle diffuse l'idée selon laquelle « la Bourgeoisie a besoin d'une armée de réserve du Capital : il lui faut des chômeurs, des sans-travail, des jaunes⁴ pour réduire les ouvriers qui font valoir leurs réclamations par la grève ».⁵

La Ligue invite les ouvriers « à suivre l'exemple de l'élite : "Imitez vos maîtres, vos dirigeants, vos patrons : ayez peu de rejetons !" » Elle prône « la grève des ventres » et la réconciliation entre néomalthusiens et socialistes : « les socialistes doivent tenir compte de la Grande Loi de Malthus ». Mais la Ligue s'éloigne également de cette loi dans la mesure où elle attribue aux hommes le pouvoir ou le devoir de modifier l'ordre social.



Muni du cachet « Ligue néomalthusienne belge », couverture de la brochure *Le problème de population: conférence faite à la Salle des Sociétés savantes le 16 novembre 1903 par Sébastien Faure*, Paris, Librairie de Régénération, 1904, 24 p. Coll. IHOES.



Muni du cachet « Ligue néomalthusienne belge », couverture de la brochure de Paul Robin, *Dégénérescence de l'espèce humaine : causes et remèdes*, Paris, Librairie de Régénération, 1905, 11 p. Coll. IHOES.

² « Paul Robin et Régénération », article en ligne sur le site de l'*International Institute of social history*.

(<http://socialhistory.org/en/exhibitions/neomalthusianisme-en-france/paul-robin-et-regeneration>.)

³ Voir : Anne Deprez, « Trop nombreux sur terre ? Entre démographie et idéologie », Analyse de l'IHOES, n°152, 29 décembre 2015, [En ligne] http://www.ihoes.be/PDF/IHOES_Analyse152.pdf.

⁴ Les « syndicats jaunes » créés en France tout à la fin du XIX^e siècle étaient hostiles aux revendications et aux actions des syndicats « rouges » (socialistes et communistes). Prônant la complémentarité des intérêts des patrons et des ouvriers, ils étaient notamment opposés à la grève et donc considérés comme des « traîtres » par les grévistes.

⁵ Alfred Naquet et G. Hardy, *Néomalthusianisme et socialisme*, Paris, Éd. de Génération consciente, 1910, p. 13.

Les moyens contraceptifs doivent être diffusés pour améliorer la qualité de la classe ouvrière. Un grand principe de la Ligue est : « Préférer la qualité plutôt que la quantité ». Au risque d'utiliser des expressions anachroniques, on dirait aujourd'hui qu'elle flirte avec un eugénisme de gauche⁶. La révolution a besoin d'hommes bien nourris et bien éduqués. Nous sommes des « repeupleurs méthodiques, scientifiques, comptant avec la douleur humaine » dira Alfred Naquet dans le cadre d'une conférence donnée en 1910⁷.

Cliquez sur l'image pour la visionner en plus haute définition

PRIME ET PROPAGANDE

Les nouveaux abonnés et les anciens qui ont renouvelé leur abonnement en décembre, recevront en prime :

L'Histoire vraie de Croc-Mitaine

Image d'Épinal artistiquement dessinée et coloriée, dont ci-dessous une réduction en noir.

Édition par la LIGUE DE LA RÉGÉNÉRATION HUMAINE, 27, Rue de la Harpe, Paris (1^{er}) - Prix : 5 centimes

Ces idées s'accompagnent d'une conception de la femme résolument féministe et en opposition aux images alors véhiculées par le clergé : « Il est temps que la vieille doctrine de l'Église, qui place la créature humaine entre les souffrances de la chasteté absolue et celles de la fécondité sans limites [fasse place à] [...] la Maternité libre et volontaire [qui] sera plus sublime encore [que l'Amour] ! Nul n'a le droit de l'imposer, comme nul n'a le droit de l'interdire. Que toute femme choisisse elle-même sa destinée ».⁸

La Ligue a foi non seulement dans le progrès social, mais aussi dans le progrès scientifique et technique. Elle diffuse d'ailleurs les connaissances de l'époque en matière de reproduction et de contraception.

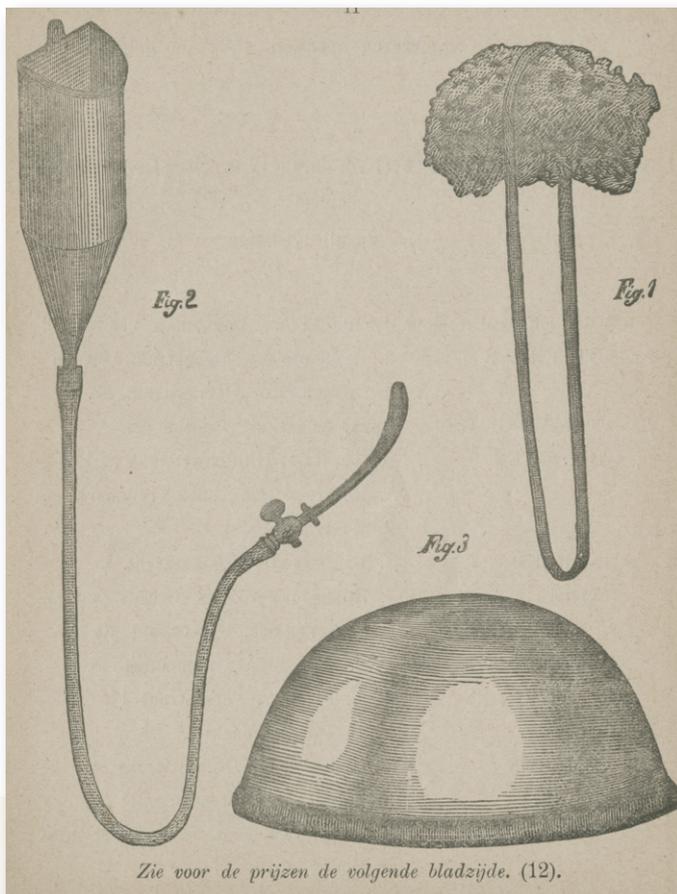
L'éducation aux moyens contraceptifs est bien concrète et ces moyens sont modernes pour l'époque, si l'on considère que la pratique la plus courante était alors le coït interrompu. En témoignent les illustrations page suivante, dont l'une est tirée d'une traduction d'une brochure hollandaise (il existait aussi une Ligue aux Pays-Bas). En outre, si la contraception concerne les femmes [avec le pessaire occlus du Dr Mensinga, le modèle Matrialus, le pessaire tubulaire, ou l'éponge (faute de mieux), ou encore les injections de solution vinaigrée, d'acide citrique ou d'acide tartrique], elle s'adresse aussi aux hommes avec les condoms en caoutchouc ou capotes vendus dans les magasins de chirurgie.

Image d'Épinal avec texte de Paul Robin contant « L'histoire vraie de Croc-Mitaine » qui, avec son épouse, « avaient eu la grande sagesse de ne point avoir d'enfants, jugeant qu'au lieu d'en faire naître [...], il était préférable de mieux soigner les malheureux déjà nés », parue dans : *Régénération : organe de la Ligue de la régénération humaine : procréation consciente et limitée*, Paris, Ligue de la régénération humaine, 2^{ème} série, n° 24, janvier 1907, p. 219. Coll. IHOES.

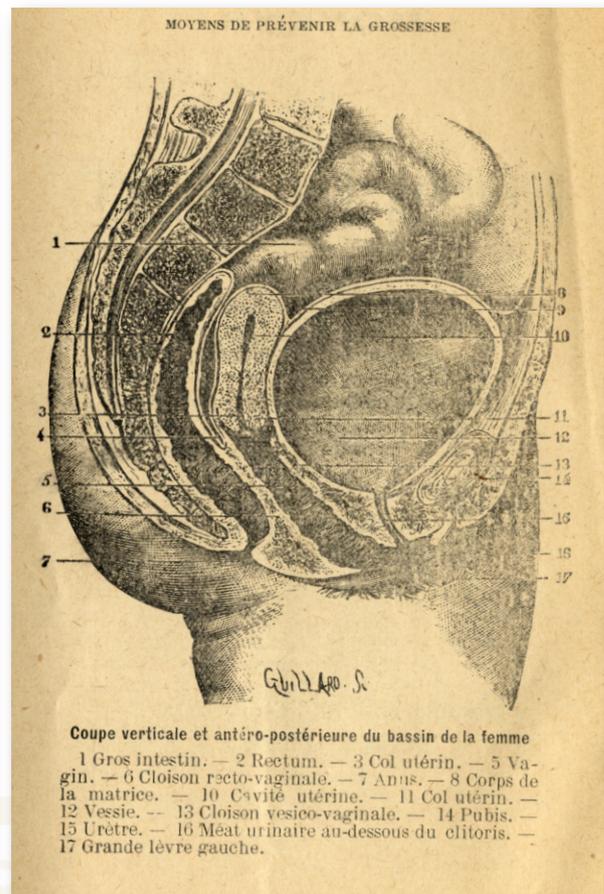
⁶ Visant l'amélioration de l'espèce humaine par une meilleure descendance, les idées eugéniques remontent à l'Antiquité. Par contre, l'« eugénisme » en tant que théorie qualifiée de « scientifique » remonte au XIX^e siècle. Francis Galton (1822-1911) crée le mot « eugénisme » pour désigner ses théories mettant en avant la prédominance de l'hérédité sur la transmission des caractères. Celles-ci ont inspiré les politiques eugénistes du XX^e siècle, notamment la politique national-socialiste prônant l'élimination des Juifs, des Tziganes, des personnes handicapées... L'eugénisme de « gauche » fait ici référence à la promotion de mesures en vue d'améliorer les conditions de vie, d'hygiène, de santé des milieux populaires (mesures techniques, médicales mais aussi éducatives) et *in fine*, afin d'assurer une descendance moins nombreuse mais plus instruite et plus consciente socialement. Voir Marie-Josèphe Dvavernas, « Féminisme, eugénisme, nazisme : la confusion des langues », dans Liliane Kandel (dir.), *Féminismes et nazisme*, Paris, Éd. Odile Jacob, 2004, p. 272 à 290.

⁷ Alfred Naquet et G. Hardy, *Néomalthusianisme et socialisme*, Paris, Éd. de Génération consciente, 1910.

⁸ Discours de Nelly Roussel, dans Sébastien Faure, *Le problème de la population. Conférence donnée à la Salle des Sociétés savantes*, Paris, Génération consciente, 1903, p. 3-6.



Illustrations de moyens contraceptifs publiées dans *De Middelen ter voorkoming van groote gezinnen. Moyens d'éviter les grandes familles*, brochure publiée par la Ligue néomalthusienne, Paris, Génération consciente, 1909, 11^e éd. International Institute of Social History (Amsterdam).



« Coupe verticale et antéro-postérieure du bassin de la femme », paru dans la brochure Dr F. Mascaux [président de la Ligue néomalthusienne belge], *Moyens de prévenir la grossesse*, Paris, Librairie de Régénération, 1906, [p. 2]. Coll. IHOES.

À une époque où non seulement l'avortement mais aussi la contraception étaient interdits tant en France⁹ qu'en Belgique¹⁰, les néomalthusiens anarchistes et les adeptes des Ligues ont été précurseurs dans bien des domaines. Néanmoins, contrairement à Malthus, ils n'ont pas produit de cadre explicatif général reliant population et développement. Leur préoccupation était avant tout militante et éducative. La limite de la fécondité était placée dans le contexte capitaliste affamant les prolétaires mais, selon la Ligue, la société socialiste allait permettre d'élever plus d'enfants.

Depuis lors, le contexte a changé. L'avortement a été légalisé en 1990. L'évocation de ces Ligues néomalthusiennes rappelle combien ce combat militant fut long et difficile ! Elle illustre aussi le recours à un argumentaire démographique non seulement à visée révolutionnaire mais aussi en faveur de la libération sexuelle des femmes, bien avant Mai 68.

Pour citer cet article

Anne Deprez, « Trop nombreux sur terre ? Les ligues néomalthusiennes », Analyse de l'IHOES, n° 153, 25 février 2016, [En ligne] http://www.ihoes.be/PDF/IHOES_Analyse153.pdf.

⁹ En France, la loi du 31 juillet 1920 réprime « la provocation à l'avortement et la propagande anticonceptionnelle ». Elle fut par la suite complètement abrogée, tandis que la loi Veil du 17 janvier 1975 encadra une dépenalisation de l'avortement. Voir notamment le site internet Legifrance, le Service public de la diffusion du droit.

¹⁰ En Belgique, à partir de 1867, le Code pénal réprime l'avortement en tant que « crime contre l'ordre des familles et la moralité publique ». La femme consentante risque alors de deux à cinq ans d'emprisonnement et une amende. Si c'est un médecin qui a pratiqué l'avortement, il s'agit d'une peine criminelle punissable de cinq à dix ans d'emprisonnement. Après la Première Guerre mondiale, en 1923, une loi nataliste interdit toute publicité sur la contraception ». Il faudra attendre avril 1990 pour que la loi « Lallemand-Michielsens » dépenalisant l'avortement en Belgique soit signée par tous les membres du gouvernement.

D'après : *Droit à l'avortement en Belgique. Dossier pédagogique : 20 ans du droit à l'avortement en Belgique*, Bruxelles, Centre d'Action laïque, 2010 [En ligne] <http://www.centrelibrex.be/wp-content/uploads/2012/02/CAL-droit-avortement.pdf>. Voir aussi Stéphanie Villers, « La question de la dénatalité et la loi de 1923 », dans *Discours normatif et pratiques judiciaires en Belgique (1918-1940)*, Presses universitaires de Louvain, 2009, p. 35-72.